# DEPARTEMENT DU RHONE

# REPUBLIQUE FRANCAISE

### ARRONDISSEMENT DE LYON

### **CANTON DE SAINT GENIS LAVAL**

# CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 06 février 2025

Nombre de membres		
Art L2121-2		
code des collectivités	35	
territoriales :		

Liste des délibérations examinées affichée le 11 février 2025

Date de convocation du Conseil Municipal: 31 ianvier 2025

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Ikrame TOURI

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Pouvoirs:

Laure LAURENT à Yves GAVAULT, Jacky BÉJEAN à Françoise BÉRARD, David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Delphine CHAPUIS à Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL à Ikrame TOURI, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Yamina SERI à Coralie TRACQ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Fabien BAGNON à Nejma REDJEM,

Membres absents à la séance :

Délibération: 02-2025-021

Transmis en préfecture le : 11/02/2025

### **RAPPORTEUR:** Madame Marylène MILLET

En raison de la démission de Monsieur Philippe Masson, et de son remplacement par Monsieur Christophe Godignon, il est proposé au conseil municipal d'approuver la révision de la composition de la commission d'appel d'offres au sein de laquelle Monsieur Masson siégeait.

Par ailleurs, pour des raisons professionnelles, Madame Camille El-Batal n'est plus en capacité de siéger à la commission d'appel d'offres (CAO), Madame Laure Laurent est proposée pour la remplacer en tant que titulaire et Madame Eliane Naville pour la suppléance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°09.2020.052 du 10 septembre 2020 portant constitution et désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et Commission de délégation de services publics ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 30 janvier 2025 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- DÉSIGNER monsieur Christophe Godignon, élu de la liste Saint-Genis Notre Ville Notre Avenir, membre de la commission d'appel d'offres (CAO);
- DESIGNER madame Laure Laurent, élue de la liste Aimer Saint-Genis, en lieu et place de madame Camille El Batal; et madame Eliane Naville, élue de la liste Aimer Saint-Genis pour la suppléance;
- DIRE que la commission d'appel d'offres (CAO) est formée des membres suivants :

Туре	Titulaire	Suppléant
Commission d'appel d'offres (CAO)	Stéphane GONZALEZ Françoise BÉRARD Céline MAROLLEAU Laure LAURENT Christian DARNE	Dadid HORNUS Jacky BÉJEAN Eliane NAVILLE Patrick FAURE Christophe GODIGNON

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marylène MILLET,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

#### - LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, La Maire,

Le secrétaire de séance,

Ikrame TOURI

Marylène MILLET

# Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane

 ${\tt NAVILLE,\ Pascale\ ROTIVEL,\ Fabienne\ TIRTIAUX,\ Guillaume\ COUALLIER,\ Fabien\ BAGNON,\ Christophe\ GODIGNON,\ Nejma\ REDJEM}$ 

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.